

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 15 OCTOBRE 2018

Canton de
CALUIRE & CUIRE

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **19 OCT. 2018**

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 9 octobre 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2018-87

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

CONTRAT PLURIANNUEL
D'OBJECTIFS ET DE
MOYENS AVEC
L'ASSOCIATION
LA PETITE MAISON

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON (par proc. à Mme CRESPIY), M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET jusqu'avant vote du PV), M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à Mme BASDEREFF), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. JOINT), Mme DU GARDIN (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. ROULE), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au N° 2018-76 inclus), Mme NICAISE (par proc. à Mme CARRET jusqu'au N° 2018-72 inclus), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. THEVENOT), M. MANINI (par proc. à Mme LACROIX), Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à Mme BAJARD jusqu'au N° 2018-78 inclus), M. CHAISNÉ (par proc. à M. PETIT), Mme ROQUES (par proc. à M. JOUBERT), M. PAYEN (à partir du vote du PV), M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : I. MAINAND

La Petite Maison constitue un acteur associatif majeur de la politique petite enfance de la commune.

Vecteur de solidarités sociales, espace d'éveil et de socialisation pour le jeune enfant, ce lieu d'accueil enfants parents (LAEP) permet un accompagnement précoce de la fonction parentale basé sur l'écoute et l'échange.

La qualité de l'accueil dont bénéficient les personnes fréquentant ce lieu permet de rompre la solitude fréquente des jeunes mères et l'isolement des familles (notamment les nouveaux arrivants) et favorise la coexistence des générations ainsi que le lien social dans la commune.

Des temps de rencontre permettent chaque année de consolider les liens entre la Ville et cette association (Assemblée Générale, Journée Santé mentale, forum des associations, portes ouvertes, comité de pilotage,...).

La Ville souhaite soutenir le développement de la vie associative répondant ainsi aux nécessités actuelles de satisfaire des besoins sociaux essentiels et de créer entre les Caluirards des solidarités plus fortes. Les associations sont, en effet, des acteurs à part entière de la vie communale et leurs activités s'inscrivent souvent dans le prolongement de l'action municipale. A ce titre, la Ville souhaite favoriser les initiatives permettant l'inclusion sociale de tous les habitants quels que soient leur âge, leur quartier, leur origine, leurs ressources. Chacun doit pouvoir trouver sa place dans la vie de la cité, et ce, dès le plus jeune âge.

C'est ainsi que la Ville de Caluire et Cuire et l'Association La Petite Maison ont souhaité depuis plusieurs années se référer à un document cadre et partenarial, le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens. Un premier contrat avait été validé par le Conseil Municipal du 30 juin 2010 entre la Ville et l'Association La Petite Maison pour une durée de 4 ans. Il avait été renouvelé pour la période 2014 à 2018.

Un nouveau contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens est proposé aujourd'hui pour la période 2018 à 2022. Des échanges ont eu lieu avec les représentants de l'Association La Petite Maison ; le projet de contrat proposé à l'approbation du Conseil Municipal est le fruit de ce travail collaboratif.

La Ville souligne la concordance des priorités avec ses objectifs :

- conforter sur la commune les dispositifs d'accompagnement des familles et de renforcement des compétences parentales, et notamment l'accompagnement précoce de la fonction parentale,
- contribuer au fonctionnement de lieux d'accueil enfants-parents basés sur l'écoute et l'échange autour du lien familial et social.

L'Association a pour objectifs :

- d'accueillir des enfants de moins de 4 ans accompagnés d'un parent ou d'un adulte de confiance au sein d'un lieu d'accueil enfants-parents,
- de favoriser le lien social, rompre un éventuel isolement et ainsi contribuer à la prévention de troubles ou difficultés de la petite enfance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- APPROUVE

le projet de contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, ci-annexé, à intervenir avec l'Association La Petite Maison,

- AUTORISE

Monsieur le Maire à le signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE **19 OCT. 2018**
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.